





À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

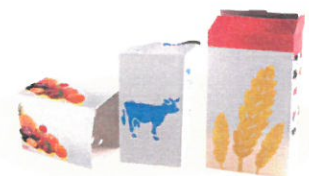
LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE :  
**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**  
ET VONT DÉSORMAIS DANS LE CONTENEUR JAUNE



▪ Les emballages en plastique  
Bouteilles, bidons, flacons



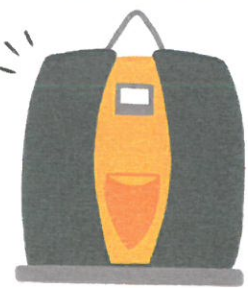
▪ Les emballages en métal



▪ Les emballages en carton et  
les briques alimentaires



▪ Pots, barquettes, sacs, sachets,  
boîtes et films en plastique  
▪ Petits emballages en  
aluminium



► POUR UN TRI AU TOP :

Bien vider les emballages  
Les déposer en vrac, pas dans un sac

LE TRI C'EST AUSSI :

TOUS LES EMBALLAGES  
EN VERRE

- Bouteilles, pots et bocaux
- › À trier dans les colonnes  
pour le verre



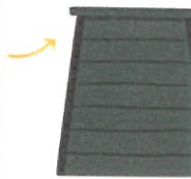
TOUS LES PAPIERS

- Journaux, magazines,  
prospectus, cahiers, enveloppes,  
courriers, papier cadeau
- › À trier dans les colonnes  
pour le papier



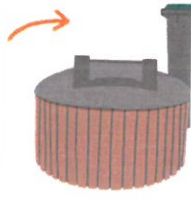
LES DÉCHETS DE CUISINE

- Épluchures, coquilles d'œufs,  
marc de café, infusions
- › À déposer dans le  
composteur ou dans les  
ordures ménagères



LES ORDURES MÉNAGÈRES

- Restes de repas, couches,  
mouchoirs, objets en plastique...
- › Dans un sac bien fermé à  
déposer dans le bac ou la  
colonne des ordures ménagères



LES AUTRES DÉCHETS

- Gravats, déchets végétaux,  
cartons, bois, ferrailles, tout  
venant, appareils électriques,  
produits toxiques, textiles
- › À déposer en déchèterie

